Mise en ligne : 7 décembre 2020.
Dernière modification : 28 octobre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

BRASSERIES ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/BGI_1927-1975.pdf

branche Tonkin (1928-1954)

Épisodes précédents :
— Brasserie Hommel :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Brasserie_Hommel_1892-1927.pdf
— Glacières Larue :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Larue-Hanoi+Haiphong.pdf

Brasseries et Glacières de l'Indochine, Brasserie Hommel
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 janvier 1928)

On sait que la Société des Brasseries et glacières de l'Indochine a racheté récemment la majorité des actions de la Brasserie Hommel.

D'autre part, nous apprenons qu'une assemblée générale de la S.B.G.l., tenue à Saïgon le 5 décembre dernier, a nommé M. Hommel administrateur. M. Hommel pourra ainsi apporter au conseil des Brasseries et glacières de l'Indochine, avec sa compétence de spécialiste et son expérience du pays, les ressources d'un esprit d'organisation méticuleux.

Au moment où M. Hommel se prépare à partir en congé, nous joignons à ceux de ses nombreux amis nos meilleurs vœux de bon séjour en France.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 avril 1928)

Brasserie Hommel. — La Brasserie Hommel a l'honneur d'aviser son estimable clientèle, du départ prochain de son administrateur délégué, monsieur Maurice Hommel, rentrant en France en mission pour siéger au conseil d'administration des Brasseries et glacières de l'Indochine à Paris.

Conformément aux termes de sa délibération du 26 mars 1928, le conseil d'administration de la Brasserie Hommel a décidé de confier à monsieur Henri Faivre [1] les pouvoirs réguliers d'administrer et diriger la Brasserie Hommel en l'absence de son administrateur délégué.

En conséquence, monsieur Henri Faivre, spécialiste des affaires brassicoles, continuera les bonnes traditions commerciales et industrielles de la Brasserie Hommel en s'efforçant d'y apporter quelques améliorations.

---

[1] *Henri* Jules Faivre (Belfort, 30 septembre 1899-Neuilly, 12 avril 1977) : muté à Saïgon en 1934. On le retrouve en 1936 directeur des Brasseries du Maroc à Casablanca, puis administrateur délégué de leurs différents satellites en AOF. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Brasseries_du_Maroc.pdf

AU PALAIS

Tribunal de 1re instance
Audience correctionnelle indigène hebdomadaire
du lundi 13 août 1928
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 août 1928)

……

Il y a quelques semaines, M. Henri Faivre, le jeune et distingué directeur des Brasseries et glacières de l'Indochine, directeur de la Brasserie Hommel, réclamait au tribunal une sanction sévère contre des employés de la brasserie que la police avait surpris en train de cacher sous les arches du viaduc des caisses de bouteilles vides.

Une sanction intervint, qui, sans doute, n'impressionna pas assez, puisqu'aujourd'hui, la même maison portait plainte encore pour vol de bouteilles.

Une jeune fille préposée à la préparation du thé pour le personnel indigène, s'entendait avec son frère pour glisser des bouteilles par le caniveau.

Posté contre la clôture, le gamin recevait les bouteilles et les cachait dans l'herbe.

M. Ziteck, brasseur, surprit le manège. Ha-thi-Vé, 15 ans, préposée à la préparation du thé, et son frère Ha-van-Ty, 13 ans, furent arrêtés. Ils avaient déjà caché 36 bouteilles.

Le tribunal a acquitté Ha-van-Tuy comme ayant agi sans discernement, sa sœur Ha-thi-Vé est condamnée à 3 mois de prison.

LA MAIN-D'ŒUVRE À HANOI

par BARBISIER
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 février 1929)

[…] Ce sont surtout les chantiers privés, avec leur belle activité, qui absorbent une nombreuse main-d'œuvre.

Citons la jolie église du boulevard Carnot, le bâtiment principal de la Mission, l'immeuble de la maison Berset, le grand immeuble du Crédit Foncier, la Banque de l'Indochine, la Banque franco-chinoise, l'Hôtel du Coq d'Or, la Glacière Larue, etc. […]

AU PALAIS

Tribunal de 1re instance
Audience correctionnelle indigène hebdomadaire
du lundi 18 novembre 1929
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 novembre 1929)

M Mariani préside. — M le substitut Talon occupe le siège du ministère public. Greffier : M. Na dinh Thuan.

M. Ng van Nhieu, 23 ans, coolie sans emploi, fut surpris alors qu'il volait des bouteilles de bière sur un camion de la maison Hommel qui regagnait la brasserie de la digue Parreau.

Le préjudice est mince, dira M. Faivre, administrateur délégué, mais l'acte de Nhieu, aurait pu faire poursuivre injustement le conducteur de la voiture, si ce dernier ne s'était pas aperçu du vol en cours de route.

Et M. le substitut Talon de conclure, pour ce fait, à une peine sévère.

Le jugement sera rendu jeudi prochain, après examen du casier judiciaire du prévenu.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 janvier 1930)

Mariage. — Aujourd'hui, samedi 11 janvier 1930, à 16 heures 30, a été célébré le mariage de M. Louis Mousseau, contrôleur au grand hôtel Métropole, avec mademoiselle Eugénie Conry qu'assistaient en qualité de témoins madame Faivre, l'aimable femme de M. le directeur de la Brasserie Hommel, et M. Marc Brunelière, directeur général de la Compagnie Immobilière.

Noue prions les nouveaux époux d'agréer nos meilleurs souhaits de bonheur.

Hué a reçu de nombreuses visites
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 février 1930)

À l'occasion du Têt, de nombreux touristes vinrent visiter la capitale et ses environs :

… M. Faivre, directeur de la Brasserie Hommel…

Occasion à saisir
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 et 21 février 1930)

Auto Salmson Grand Sport (7 ch.)
Mille piastres. (S'adr. Glacière Larue Hanoï.)

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 août 1930)

Heureuse naissance. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir l'heureuse naissance, survenue hier dimanche à 17 heures, à la clinique du docteur Patterson, 15, boulevard Gambetta, de Simone, fille de M. le directeur pour le Tonkin des Brasseries et Glacières de l'Indochine et de madame Henri Faivre.

Nous adressons aux parents nos meilleurs compliments, et nos souhaits à la fillette.

[Simonne Hélène Lydie, née le 10 août 1930]

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 mars 1931)

Ceux qui nous quittent. — Demain, par le *Claude-Chappe*, nous quittent, rentrant en congé en France, M. Faivre, directeur de la Brasserie Hommel, madame Faivre et leur charmant bébé.

Nous n'oublions pas que madame Faivre a consacré une large partie de ses instants de liberté aux œuvres charitables, notamment à la Croix-Rouge, tandis que M. Faivre

s'inquiétait d'assurer à la société qu'il représente et qui porte un nom fort estimé ici et entouré par les anciens de la plus vive sympathie, tout le développement voulu.

Nous prions M. et Mme Faivre d'agréer nos meilleurs souhaits de bon souhaits de bon séjour dans la Métropole.

Marseille
(*Le Petit Marseillais*, 9 octobre 1931)

Moto contre auto. — Hier, à 16 heures 30, dans l'allée centrale du Prado, à hauteur du passage clouté, M. Georges Gros, 21 ans, qui conduisait une moto à l'arrière de laquelle avait pris place M. Jules Chabert, 39 ans, demeurant à Montpellier, place de la Préfecture, est entré en collision avec une auto conduite par M. Henri Faivre, directeur de la Compagnie des Brasseries et glacières de l'Indochine, de passage à Marseille. Le passager, M. Jules Chabert, a été relevé avec la cheville droite fracturée. Il a été admis à l'hôpital Saint-Joseph.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 1er décembre 1931)

De retour. — Nous revoyons avec le plus plaisir parmi nous, M. Faivre, le sympathique directeur des Brasseries et Glacières de l'Indochine qui, après un court congé, revient prendre sa place à la tête des importants établissements de la digue Parreau, et au tribunal mixte de commerce où il siège comme juge consulaire suppléant. M. Faivre est accompagné de madame Faivre et de ses deux enfants.

On sait le très grande attachement de madame Faivre à toutes les bonnes œuvres : elle reprendra sa place à la Croix-Rouge, aux Enfants franco-indochinois, au Vestiaire paroissial : là enfin où il y aura du bien à faire.

Nous prions M. et madame Faivre d'agréer nos meilleurs souhaits de bon retour au milieu de nous.

Hanoï
AUX APPROCHES DE NOËL ET DU JOUR DE L AN
L'effort du commerce local en pleine crise
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 décembre 1931)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hanoi_Commerces-1932-1933.pdf

……

Les Glacières Larue ont été complètement transformées au cours de l'année ; désormais, nous ne manquerons plus de glace. Mais on vend aussi quai Clemenceau avec la bière Hommel, les limonades, les sirops qui se servent après dîner.

Hanoï
AU PALAIS
Tribunal de 1re instance
Audience correctionnelle indigène hebdomadaire du jeudi 11 février 1932

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1932)

Tran van Thân, 23 ans, chauffeur d'autobus au service de l'entreprise Truong Thinh, est poursuivi pour homicide involontaire sur la personne du nommé Ng. huu Phong.

M. Faivre Henri, directeur des Brasseries et glacières de l'Indochine, premier témoin exposera comment l'accident s est produit.

Le samedi 16 janvier 1932, vers 19 h. 20, il descendait l'avenue Puginier en auto lorsqu'au débouché de l'avenue Van-Vollenhoven, il fut tamponné par l'autobus que conduisait Tran van Thân, a vive allure, tous phares éteints et sans avoir corné.

La voiture de M. Faivre subit de graves dommages. Madame Faivre eut de nombreuse écorchures ; quant à l'autobus, il se renversa et un indigène qui se trouvait sur le marchepied ou qui voulut sauter fut écrasé.

M. Vidal Eugène Joseph, rédacteur principal des P.T.T., précisera qu'aucune lumière blanche n'éclaira le lieu de l'accident ; il a vu seulement les feux rouges arrières de la conduite intérieure de M. Faivre. Il n'a pas entendu non plus l'autobus corner. Madame Vidal confirmera en quelque sorte la déposition de son mari : c'est elle qui fit remarquer qu'un indigène se trouvait sous l'autobus.

La mère de la victime, Khat tri Hoan, se présente à la barre pour réclamer 2.000 piastres de dommages-intérêts ; son fils était son seul soutien, c'est lui qui l'aidait à vivre, sur son salaire mensuel de 20 piastres.

Avant de renvoyer l'affaire au 25 courant, le tribunal condamne à 23 francs d'amende les témoins Ng. van But et Ng. dang Hu, défaillants quoique régulièrement cités.

H. DE M.

La réduction du nombre des bureaux de Poste
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 13 mars 1932)

[…] C'est toujours à cela qu'il faut revenir : la grande pauvreté du paysan annamite. Nous payons un télégramme de dix mots 0 $ 40 ; c'est ce que nous payons à ce mignon petit bar de l'Hôtel Splendide pour une demi-bouteille de cette exquise bière Hommel ; c'est une livre de fraises pour notre dessert, c'est un bon cigare ; mais pour le paysan moyen du Thaï Binh, c'est deux journées de son revenu ; pour le petit bourgeois, le commerçant déjà aisé, c'en est une demi-journée. C'est comme si, en France, un boutiquier de village devait payer 40 francs pour télégraphier dix mots. […]

Brasseries et Glacières de l'Indochine*
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 mars 1932)

Cette société, qui possède déjà le contrôle de la BRASSERIE HOMMEL, à Hanoï, va absorber cette affaire. […]

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mars 1933)

Aujourd'hui, lundi 6 mars 1938, à 17 h., a eu lieu, à la mairie de Hanoï, le mariage de M. Henri Jean Eugène Reilhac, le sympathique agent commercial aux Brasseries et

glacières de l'Indochine, avec Mlle Georgette Andrée Flohn, sans profession, tous deux domiciliés à Hanoï. Les témoins étaient : MM. Henri Faivre, directeur des Brasseries et glacières de l'Indochine, et Emmanuel Cornet, docteur ophtalmologiste, tous deux domiciliés à Hanoï.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

ÉTAT CIVIL
MARIAGES
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1933)

Hanoï. — M. Jean Reilhac, agent commercial aux Brasseries et glacières, et Mlle Georgette Flohn, fille du capitaine au 1er R. T. T..

ÉTAT CIVIL
NAISSANCES
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1er juillet 1933)

Hanoï. — Topinka (Henriette), fille du chef de fabrication des brasseries Hommel.

Liste électorale des élections des
délégués au Conseil français des intérêts
économiques et financiers du Tonkin
(*Le Bulletin administratif du Tonkin*, 1934, p. 1230-1459)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CIEF-Tonkin-1934.pdf

Hanoï

462 Faivre Henri Dir. des Brasseries et glacières de l'Indochine 34 ans 4 7 , boulevard Gia long

---

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 février 1934)

Vers Saïgon. — M. Faivre, le très aimable directeur de la Société des Brasseries et glacières de l'Indochine, juge près le tribunal mixte de commerce de Hanoï, et madame Faivre vont nous quitter ces jours-ci pour aller s'installer à Saïgon où M. Faivre est appelé.

Ce départ sera très vivement regretté et dans le monde des affaires où M. Faivre occupait une place prépondérante et où ses très réelles qualités étaient fort appréciées, et dans la Société hanoïenne où l'on aimait à rencontrer un ménage fort sympathique.

Par surcroît, la Croix-Rouge perdra en madame Faivre une personne très attachée à l'œuvre et très dévouée à son développement.

Nous exprimons à M. et à Mme Faivre nos bien vifs regrets de les voir partir et les prions d'agréer nos meilleurs souhaits de bon séjour en Cochinchine.

Au successeur de M. Faivre vous présentons nos sincères compliments de bienvenue.

VIE CHÈRE ET EAUX MINÉRALES
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 juin 1934)

On nous écrit de Pnom-Penh :

Monsieur,

Lecteur assidu de votre journal, où l'on trouve des idées économiques simples et saines, je me permets de vous faire part d'une petite observation que j'ai faite récemment.

Il m'est tombé par hasard entre les mains la liste de prix de 1927, d'une importation d'Indochine à la page des Eaux minérales. J'ai eu l'idée de comparer avec la liste de prix la plus récente, 1934, et j'ai pu constater qu'aucune modification appréciable n'avait eu lieu de 1927, époque chère par excellence, à 1934, pour ces marchandises de première nécessité, hélas ! en Indochine.

Et pourtant le fret de France a baissé d'un bon tiers, le prix des bouteilles de 1/2 et la main-d'œuvre en général de 25 %.

Un litre d'eau de Vichy en Indochine coûte deux fois plus qu'un litre d'essence, même en tenant compte du prix de la bouteille, et deux sous de plus qu'un litre d'alcool à brûler.

L'État, qui contrôle pratiquement toutes les affaires d'eaux minérales n'aurait donc fait aucun effort pour ajuster ses prix de revient. N'est-ce pas une preuve de plus de l'incapacité commerciale de l'État ?

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signé : illisible

N. D. L. R. — Nous prions nos correspondants de bien vouloir signer lisiblement ou calligraphier leur nom à côté de leur signature, ceci pour notre garantie personnelle, l'anonymat restant assuré à tous ceux qui le désirent.

Nous regrettons en tout cas de ne pas savoir quel est le lecteur à qui nous devons l'intéressante communication ci-dessus.

Notre correspondant se plaint de l'inaction gouvernementale en présence de la vie chère. C'est ce dont nous ne cessons de nous plaindre dans *l'Éveil.* Seulement, il faut sérier les questions ; et tout d'abord distinguer entre l'État français et l'État indochinois.

En France, dit notre lecteur, le gouvernement contrôle presque toutes les affaires d'eaux minérales. Qu'y pouvons nous ici ? En France, le public trouve très bien que l'État vende très cher tout ce qu'il vend, car, chacun espérant tirer un jour quelque chose de l'État, chacun se réjouit de voir l'argent affluer dans les coffres du Trésor. D'ailleurs, la masse de la population boit de l'eau de source, du vin, du cidre ou de la bière et ne s'en trouve pas plus mal ; les buveurs d'eau minérale sont en trop petit nombre pour avoir voix au chapitre.

À la colonie-État le Gouvernement n'a pas à mettre son nez là-dedans. Le commerce est libre et il importe qu'il le reste ; il achète d'ailleurs cette liberté par le paiement d'une patente assez élevée.

Mais le public pourrait beaucoup, car c'est lui, qui est, un peu partout, et aussi en Indochine, la principale cause de la vie chère. Un de nos confrères de Lille, *le Nord Industriel*, qui mène contre la vie chère une campagne persévérante, méthodique et courageuse, ne cesse d'accuser le public, surtout le public ouvrier, qui, par snobisme, ne marchande jamais et ne regarde jamais non plus si le marchand lui fait bonne mesure. Il en est souvent de même en Indochine. Pour ne parler que de la question des eaux minérales, nous dirons que, hors le cas de ceux qui les boivent sur ordonnance du

médecin, les marchands ont bien raison de vendre ces eaux très cher, s'ils croient que c'est leur intérêt.

À Hanoï, par exemple, il ne tiendrait qu'aux usagers de faire baisser le prix, des eaux de table, même sans acheter les eaux japonaises que la métropole, avec les tarifs douaniers qu'elles nous impose, pourra toujours écarter. Mais il y a pour les eaux de table une autre concurrence. La Brasserie Hommel (Brasseries d'Indochine) fabrique, selon la formule du docteur Lambert (un savant envers lequel l'Indochine a contracté une grosse dette de reconnaissance) une eau de table offrant toutes garanties quant à la pureté, extrêmement agréable au goût, gazeuse si l'on veut, et présentée dans des bouteilles élégantes.

Cette eau a, sur les eaux de table importées de France à grands frais, le mérite de la fraîcheur. Elle se vend à dix cents (à bouteille rendue) le litre. Seulement voilà, c'est un fait connu de tous que l'eau Saint-Georges coûte dix sous, donc une eau pour les pedzouilles : « Nous, nous sommes des gens bien, nous ne buvons, que de l'eau chère. ». Eh bien ! buvez-en, mais ne nous vous plaignez pas du prix. C'est un impôt ou une dîme sur le snobisme.

Quant aux eaux minérales proprement dites, supposées indispensables pour guérir telle ou telle maladie, la question se pose différemment ; nous n'avons malheureusement pas le temps de faire une enquête à ce sujet. Nous ne pensons tout de même pas que notre correspondant se plaigne du prix du quart Vichy, qu'il demande au café. Car là ce n'est pas seulement l'impôt et la dîme sur le snobisme qu'il paie, mais sa place dans une belle salle, ou à une terrasse sur une avenue ; il paie pour les musiciens, pour la lumière et la ventilation ; plus une amende en raison du dégoût qu'il inspire aux autres consommateurs. Le quart Vichy devrait être tarifé une piastre.

Restent ce que nous appellerons les consommateurs de bonne foi, qui boivent de l'eau de Vichy par nécessité. Nous ne connaissons pas bien la question ; mais il semble que l'État, en en concédant la vente en Indochine à tel ou tel importateur, pourrait fixer un prix maximum ; et là peut-être le gouvernement général pourrait agir. Il aurait plus de chance de ce côté qu'en demandant une réduction des droits de douane qui rendraient possible l'importation des eaux minérales japonaises. Le parlement tout entier se dresserait comme un seul homme au secours du monopole de l'État.

EN FLANANT
(suite)
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 décembre 1934)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Hanoi_Commerces-1932-1933.pdf

La glacière ! Ce n'est guère le moment, me direz-vous, de venir parler de la glacière du quai Clemenceau, de fréquenter de tels établissements. Mieux vaudrait se rapprocher de la Société indochinoise d'électricité et de ses radiateurs.

Patience, nous ne tarderons pas à y arriver. Mais ne devons-nous pas rendre hommage à la Société des Brasseries et glacières de Indochine qui a doté notre ville d'une fabrique de bel aspect, moderne et parfaitement équipée pour nous donner de la glace en abondance, et de bonnes boissons gazeuses ?

……

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

Nº matricule	Nom et prénom	Profession	Adresse
1.449	Mialon (Victor)	Directeur Glacière de l'Indochine	Haïphong

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 décembre 1934)

De retour. — Par l'*André-Lebon*, bon nombre de Cochinchinois sont revenus.

Signalons … M. Biénabe, le rugbyman bien connu, qui va monter au Tonkin prendre le direction de l'usine d'Hanoï des Brasseries et Glacières de l'Indochine.

VERS LE PROGRÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 août 1935)

Il n'y a pas que certains établissements de la rue Paul-Bert — comme l'Hôtel de la Paix, par exemple — comme J. Michaud — après Fredericks — après la Pharmacie Chassagne — après Poinsard et Veyret, après Phéot qui se sont mis en frais. Nous avons, à propos d'une récente visite de M. le gouverneur général, dit un mot des magnifiques installations d'Indochine Automobiles : demain, nous aurons à parler des nouveaux aménagements de la STAI, toujours soucieuse de progrès.

Pour aujourd'hui — alors qu'à l'approche du typhon annoncé — il fait une chaleur excessive, nous allons conduire nos lecteurs « en chambre frigorifique » ou, pour préciser, aux Brasseries et glacières de l'Indochine qui ont, quai Clemenceau, une fabrique de glace et une fabrique de boissons gazeuses.

Ces deux fabriques, installées depuis quelques années sur un plan tout à fait moderne : dotées de machines et de matériel qui permettent une production rapide avec le minimum de main-d'œuvre, sont capables de répondre à la demande sans cesse croissante du public européen et du public indigène.

La fabrique des boisions gazeuses, limonades et sodas : celle des menthe, des sodacream, des gingerreal, des seals pareille [*sic*] auxquelles s'ajoute aujourd'hui les grenadines est un modèle du genre. Les principes d'hygiène sont partout respectés dans les moindres détails, dans les manipulations.

Et l'on reste stupéfait de voir comment avec des machines du dernier perfectionnement le travail s'exécute sans fatigue pour l'ouvrier, avec une propreté méticuleuse et une très grande rapidité.

Cette très grande rapidité est nécessaire, car, de plus en plus, l'Annamite apprécie les boisons gazeuses bien glacées d'où une consommation quotidienne très grande à laquelle le producteur doit parer.

De la fabrique de glace, nous aurons peu de chose à dire : là encore, tout est moderne, tout est d'une propreté rigoureuse, et la production journalière pare à la consommation non pas seulement de Hanoï mais d'un grand nombre de postes de l'intérieur : au souci également qu'ont les Brasseries et glacières de l'Indochine de permettre à la clientèle de ne prendre les boissons gazeuses que fraîches, d'où cette glace colorée donnée abondamment dans tous les dépôts.

Il est une création, toute récente, sur laquelle nous croyons devoir insister parce qu'elle marque en elle progrès et sécurité : nous voulons parler des chambres frigorifiques.

[Location de chambres frigorifiques]

À l'instar des banques qui ont, dans leur sous-sol, des coffres pour accueillir les petits trésors d'un chacun, économies, titres, bijoux de famille, argenterie, souvenirs, la Société des Brasseries et glacières de l'Indochine a fait construire à côté de sa fabrique de glace une immense pavillon à l'intérieur duquel se trouvent une grande quantité de chambres frigorifiques qui rendent les plus signalés services aux commerçants de la place, français, annamites, chinois, qui ne peuvent faire les frais d'installations somptueuses genre Poinsard et Veyret, J. Michaud, U. C. I. A., Chaffanjon, etc., et qui » ont tout heureux de louer une chambre frigorifique pour garder les bouchers la viande, les maraîchers les légumes, les épiciers, les primeurs, beurre et fromage.

C'est ainsi que nous avons remarqué la chambre frigorifique de J. Mazoyer, celle de la boucherie Le Saulx. celles de nombreuses boucheries annamites.

On se rend compte des services inappréciables que peuvent ainsi rentre de semblables installations, la confiance aussi qu'elles établissent entre le fournisseur et le client.

Et quand,.prochainement, chasseur vous rapporterez quelque grosse bête des régions giboyeuses, songez de suite à louer pour un, deux, trois jours, c'est très faisable, une chambre frigorifique où vous placerez votre tableau de chasse.

Il est assurément, croyons-nous, peu de villes comme Hanoï où, en des temps difficiles, le commerçant, l'industriel s'adaptent chaque que jour davantage au progrès pour satisfaire la clientèle dans les meilleures conditions.

La Société des Brasseries et Glacières a réalisé un gros effort : il est de toute justice de lui rendre hommage.

1938 : LES BGI PRENNENT LE CONTRÔLE DE LA BRASSERIE DE BOHÊME, D'HANOÏ
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Brasserie_Boheme-Ziteck.pdf

---

Liste électorale des élections des
délégués au Conseil français des intérêts
économiques et financiers du Tonkin
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 2091-2358)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CIEF-Tonkin-1939.pdf

55 Babin Pierre [2] Directeur Soc. des Brasseries et Glacières 34 ans 46, boulevard Gia-Long

137 Biénabe Gabriel Directeur des Brasseries et Glacières 37 ans 200, quai Guillemoto

---

La mort de M. Gabriel Biénabe
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 juillet 1939)

En annonçant, ces jours derniers, l'entrée à l'hôpital militaire de Lanessan de M. Gabriel Biénabe, le sympathique directeur de la glacière à Hanoi, nous faisions les meilleurs vœux pour le prompt et entier rétablissement du malade.

---

[2] Pierre Babin : lieutenant de réserve dans l'armée de l'air. Futur administrateur des Brasseries du Cameroun et ADGA des Brasseries et glacières de l'Algérie à Maison-Carrée.

Le choc qu'il avait reçu à la tête devait avoir pour lui des conséquents fatales. Malgré la science et le dévouement des praticiens, M. Gabriel Biénabe s'est éteint hier à l'aube.

La nouvelle a douloureusement affecté la population, et l'hippodrome, hier après-midi, était en deuil du fait de la brusque disparition du propriétaire d'une des plus belles écuries.

À madame Gabriel Biénabe, à la Société et au personnel des Glacières de l'Indochine, à la famille, à la Société des Courses, aux amis nous adressons l'expression émue de nos condoléances.

Décès
(*L'Écho annamite*, 2 août 1939)

Nous apprenons avec regret le décès subit, survenu à Hanoï, de M. Biénabe, directeur de l'agence tonkinoise des Brasseries et glacières de l'Indochine (établissement Victor Larue), précédemment à Saïgon, où il était connu pour un sportif ardent, excellent joueur de rugby — l'un des meilleurs même que la Cochinchine ait jamais admirés.

À sa veuve éplorée, actuellement au Tonkin, à sa famille en résidence au pays basque — sa terre natale —, à ses amis, à la direction et au personnel des Brasseries et Glacières de l'Indochine, nous adressons nos condoléances profondément attristées.

Tribunal de commerce de Hanoï
(*Chantecler*, 10 septembre 1939, p. 6)

Candidats juges suppl. : P. Babin, directeur BGI, et Moïse Barbaud, directeur Ogliastro.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HAIPHONG (TONKIN)
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
Année 1940
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1er avril 1940, pp. 503)

1. — VILLE DE HAÏPHONG

73 Mialon Émile Directeur des Glacières de l'Indochine

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HANOÏ (TONKIN)
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
ANNÉE 1940
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1er avril 1940, pp. 474-484)

PROVINCE DE HADONG

199 Topinka Adolphe Dir. Brasserie Thuy Khuê

La vie artisanale
CONSEIL DE LA PETITE INDUSTRIE
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1940)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Indochine_eco_1939-1947.pdf

Sont nommés membres du conseil de la petite industrie, pour une période d'un an, à compter du présent arrêté :

Babin, directeur à Hanoï des Brasseries et Glacières d'Indochine.

Foire exposition de Hanoï, 30 novembre-28 décembre 1941

1954
CLAP DE FIN

Catherine Hodier, Stratégies d'Empire.
Le grand patronat colonial face à la décolonisation,
Paris, Belin, 2003

[160] Qu'ils croient en un *modus vivendi* avec la République démocratique du Vietnam ou qu'ils n'aient aucune confiance dans le gouvernement d'Ho Chi Minh, les dirigeants des grandes entreprises indochinoises s'adaptent à la situation et s'organisent. Dès le 8 septembre 1954, les patrons des charbonnages créent le Syndicat professionnel de l'industrie charbonnière pour mieux défendre leurs intérêts communs face à la République démocratique du Vietnam et face au gouvernement français. Mais jusqu'où va cette solidarité ? Pierre Étienne, désigné comme vice-président du nouveau syndicat, excluait de confier la représentation de la SCDT [Dông-Trieû] à la SFCT [Charbonnages du Tonkin] qui « resterait toujours [...] une ennemie ». La nomination de la délégation française au Nord-Vietnam, conduite par Jean Sainteny est plutôt bien acceptée par le grand patronat « indochinois » : dans les premiers mois de 1955, les dirigeants des « principales entreprises dont l'activité serait jugée intéressante par les nouvelles autorités » entérinent la proposition de la délégation de « rechercher une entente directe avec la République démocratique du Vietnam. Le but était de mettre sur pied des sociétés d'économie mixte, à capital réduit et à majorité vietnamienne, qui devaient racheter aux entreprises françaises leurs actifs ».

Leur conduite sur le terrain est cependant très différente d'un secteur à l'autre, parfois inattendue et propice aux rebondissements. Le directeur général des BGI et son collaborateur le plus proche, Philippe Grandjean, décident de « faire semblant de [161] négocier avec le Viet Minh pour satisfaire Étienne Denis. Le directeur de la zone Nord de l'Indochine et nos collaborateurs n'ont pas été mis au courant du subterfuge. [Ni Paris !] Il fallait que tout le monde soit convaincu que nous allions négocier. Nous avons d'ailleurs eu des entrevues avec le Viet Minh, par exemple au Pont des Rapides. Le gouvernement nous encourageait dans cette voie. » Et ça fonctionne : Pierre Coquet, responsable des Charbonnages du Tonkin, prend Philippe Grandjean à partie en lui disant que « les BGI étaient la trahison des entreprises françaises ». Les dirigeants des Charbonnages du Tonkin font en effet officiellement « le raisonnement occidental ; le charbon, c'est-à-dire la terre, c'est la chair de notre chair. Jamais les Vietnamiens ne négocieront sur le charbon ». En fait, l'une des seules entreprises a avoir finalement passé des accords avec la République démocratique du Vietnam, est la SFCT !

Pourquoi les BGI entament-elles des négociations sans avoir l'intention de les conclure puisque leurs dirigeants opérationnels sont persuadés que les communistes les nationaliseront ? Pour se maintenir jusqu'au dernier moment dans le Nord.

En effet, fin juillet, les partisans d'Ho Chi Minh donnent l'ordre aux ouvriers des entreprises qui affichent leur décision de partir d'occuper les usines. « Nous [déclare Philippe Grandjean], nous avons dit : nous restons, nous jouons le jeu [..]. Il n'y eut pas de grèves. Nous avons pu travailler jusqu'au bout et ainsi amortir la nouvelle tranche des caves Hommel [une des sociétés de groupe BGI] que nous avions construites à Hanoï. La saison fut excellente. En octobre, nous nous sommes entendus avec le Commissaire de la République française au Nord qui a donné l'ordre à la garde mobile d'occuper l'usine dans la nuit du 5 octobre 1954. Au matin, nous avons licencié les employés en les indemnisant largement. Parallèlement, les mécaniciens démontaient en 18 heures toutes les machines qui furent embarquées à Haïphong pour être remontées au Sud. Tout cela a été fait à la barbe des communistes. »